

LA LIBERALISATION DES TELECOMMUNICATIONS ET MARCHÉ DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : ETUDE
COMPARATIVE ENTRE L'ALGERIE, LA TUNISIE ET LE MAROC.

Elaboré Par :

Dr. Zouaneb Ghericia*.

Dr. Hadj Ahmed Mohammed**.

Résumé :

Les pays du Petit Maghreb ont suivi des processus de libéralisation des télécommunications depuis la fin des années 1990. La séparation entre les services de postes et les services des télécommunications, l'ouverture de l'opérateur historique et la création des organismes de régulation des télécommunications étant les changements communs de l'échantillon des pays étudiés. Par conséquent, la téléphonie mobile a connu une forte évolution et l'élargissement de l'utilisation de l'internet.

D'après cette étude comparative des trois pays : Tunisie, Algérie et Maroc, on a remarqué un dynamisme des marchés dans les trois pays de l'étude. Cependant, l'Algérie est retardée par rapport aux autres pays de l'étude notamment dans le segment de l'Internet. Ce retard est dû au manque de l'indépendance et la transparence de l'autorité de régulation.

Mots clés : Libéralisation des télécommunications, Télécommunications aux pays du Petit Maghreb, Comparaison entre les marchés des TIC des pays du Petit Maghreb.

Abstract :

The countries of little Maghreb have followed process of liberalization of telecom since the end of 1990's. The separation between post services and telecom services, opening of historic operator and regulation organism creation, are the study countries similar changes. In consequent there was an increase of mobile telephony and internet use expanding.

According to our comparative study to the countries of Tunisia, Morocco and Algeria, we have noticed market dynamism in the three countries of study. However, Algeria is very late compared to the other study countries particularly in internet segment. This delay is due to the missing of independence and transparence of regulation authority.

Key words: Telecom liberalization, telecom in the little Maghreb countries, comparison between ITC markets in little Maghreb.

* Maitre de conférences en sciences économiques – Université de Mascara ghericia_zouaneb@yahoo.fr

** Maitre de conférences en sciences économiques – Université de Mascara – mohamedhadjahmed29@gmail.com

Introduction :

Le développement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), a produit des changements profonds dans tous les domaines. Les TIC¹ selon le programme des nations unies pour le développement (PNUD) « sont des outils de maniements de l'information, c'est-à-dire un ensemble varié de produits, d'applications et de services qui sont utilisés pour produire, stocker, traiter, distribuer et échanger l'information »².

Ce secteur occupe aujourd'hui une importance dans la croissance économique, les études de la banque mondiale sur 120 pays montrent que chaque augmentation de 10 points de pourcentage dans la pénétration des services de large bande correspond à une augmentation de la croissance de 1.3 point de pourcentage (Quiang, 2009)³. Ce qui a incité tous les pays à intégrer les TIC dans les politiques de développement économique, et cela ne peut être que par des changements institutionnels du secteur des télécommunications. Ces changements se représentent notamment, par des mouvements de libéralisations et d'ouverture au secteur privé.

Plusieurs études ont essayé d'analyser la situation des télécommunications aux pays du Petit Maghreb ; en tant que membres de continent d'Afrique ou des pays arabes (Mezouaghi, 2005), (Mezouaghi, 2007), (UIT, 2007) ; (UIT, 2014). La contribution de cette recherche, concerne l'analyse des processus de libéralisation et leurs répercussions sur les TIC par une comparaison des pays du Petit Maghreb : l'Algérie, La Tunisie et le Maroc.

Donc on va répondre à la problématique :

La libéralisation des télécommunications a-t-elle produit des changements des structures des marchés des technologies de l'information et de la communication de la même manière dans les pays du Petit Maghreb?

Les questions partielles :

- Comment ces pays ont effectué les changements du secteur des télécommunications ?
- Quelles sont leurs répercussions sur les marchés des TIC ?

Pour répondre à la problématique de cet article les hypothèses suivantes sont à proposer:

- **Les pays du petit Maghreb ont entré dans les processus de libéralisation des télécommunications dans la même période.**
- **Ces processus de libéralisation de télécommunications dans ces mêmes pays se ressemblent.**
- **Les répercussions des réformes des télécommunications sur le secteur des TIC sont identiques.**

Cette étude a pour objectifs :

D'analyser la qualité des changements institutionnels du secteur des télécommunications dans les pays du Petit Maghreb et leur impact sur le niveau du secteur des TIC qui est en changement continu vue son importance dans le développement économique des pays.

Cette recherche est une étude comparative et analytique des changements institutionnels des télécommunications et leurs répercussions dans les marchés des TIC, dans les pays du Petit Maghreb.

L'importance du sujet :

Les études sur les répercussions de la libéralisation des télécommunications au petit Maghreb sont très rares. La présente étude montre premièrement, les points forts et les points faibles de ces processus de libéralisations, et deuxièmement, leurs résultats récents dans les marchés des TIC dans ces pays à ces dernières années.

On va répondre à ces questions par les points suivants :

Présenter les modèles des changements des télécommunications dans le monde,
Puis passer aux changements institutionnels des télécommunications dans les pays de l'Algérie, La Tunisie et le Maroc et leurs retombées sur la structure du marché des TIC.

Enfin analyser les dynamiques de marché des TIC par la spécificité de chaque pays.

1- Les expériences des pays dans les changements institutionnels des télécommunications :

Depuis la fin des années 80 et notamment le début des années 90, la révolution technologique a changé toutes les économies. Ces changements sont liés aux exigences de marché, au caractère changeant des TIC, à la nouveauté et la rapidité.

Les changements institutionnels des télécommunications sont manifestés par les libéralisations et le démantèlement des monopoles. Ils sont apparus aux Etats Unis et élargie ensuite en Europe et au Japon. La section suivante expose ces expériences brièvement.

1-1-Les Etats Unis :

Aux Etats Unis la libéralisation du secteur des télécommunications a répondu aux caractéristiques du marché et les innovations techniques qui ont favorisé la concurrence dans le secteur. Le processus de libéralisation se manifeste par la remise en cause du monopole sur les équipements en 1956 et l'introduction de la concurrence qui débute en 1960. C'est sous l'administration de Reagan en 1982 que la libéralisation des télécommunications s'est élargie aux Etats Unis. Les opérateurs privés ont imposé la libéralisation du secteur, et la régulation est assurée par le marché non pas, par les autorités publiques.

1-2-Le cas du Royaume Uni et l'Europe :

Le mouvement des libéralisations des télécommunications a fait ses débuts au royaume uni par une décision des pouvoirs publics. C'est depuis le début des années 1980 qu'il est établi en grande Bretagne en 1981 le *British télécommunication act* procéda à la séparation entre British télécom et le Post office qui restèrent des entreprises publiques. En 1984, le gouvernement britannique a privatisé le British Télécom mais par la vente de 50,2% du capital par l'Etat qui demeurait le principal actionnaire. La concurrence dans le réseau fixe était lente sous le régime de duopole jusqu'en 1991 où les pouvoirs publics ont ouvert largement le marché des télécommunications à de nouveaux opérateurs par des mesures incitatives. Le contrôle du secteur est assuré par un « office of télécommunication ».

Les autres pays européens ont suivi le même chemin de libéralisation. Dès 1983, la commission des communautés européennes a entamé un vaste programme d'action en matière de télécommunication puis la libéralisation des marchés d'équipement et de services La libéralisation est initiée en 1987 par la publication de la télécommunication green paper. Le principe de l'ouverture à la concurrence de la téléphonie vocale a été arrêté en 1993, pour des dates allant de 1998 à 2005, Doyle (2000).

1-3-Le cas de Japon :

La libéralisation des télécommunications au japon était établie après les expériences des Etats Unis et le royaume uni. Elle résulta pour parti de la pression des Etats Unis pour ouvrir le marché japonais, mais elle fut également l'aboutissement d'une évolution de la société japonaise et de ces industries d'équipement. C'est aux débuts des années 1980 que le processus de libéralisation est commencé au Japon. Le processus a produit la division du marché japonais entre la NTT⁴ disposant du monopole du réseau et des services intérieurs et KDD⁵ responsable de l'international. Par la suite la structure de marché a considérablement évolué.

Les changements des télécommunications présentent des similitudes entre les pays, concernant les libéralisations et des différenciations, dans l'exercice des politiques et des réformes. Brousseau et all, (2009) les regroupent en trois grandes variantes institutionnelles :

Le modèle de marché régulé nord américain, par la présence d'un opérateur privé qui a le monopole de l'interurbain, mais où il subsiste d'autres opérateurs de réseaux interconnectés en monopole local, la régulation est assuré par des institutions administratives.

Le modèle hiérarchique et étatique au Japon et en Europe

Et le troisième modèle dominé par la concession à une firme étrangère caractérise les pays latino américain.

2-Les changements du secteur des télécommunications dans les pays du Petit Maghreb :

Les pays du Petit Maghreb ont suivi les pas des pays de l'Europe dans les changements institutionnels du secteur des télécommunications. Ils sont caractérisés par la libéralisation du secteur, la séparation des postes et télécommunications et l'ouverture de l'opérateur historique des télécommunications au secteur privé. Ainsi que l'instauration des organes de régulation des télécommunications. Ces réformes sont commencées presque dans la même période, entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. On présente ces réformes en étudiant les mesures des changements institutionnels, puis les organes de régulation et l'ouverture du marché des télécommunications en Tunisie, Algérie et Maroc.

2-1- les mesures des changements institutionnels des télécommunications :

Les pays de Petit Maghreb ont lancé les changements institutionnels des télécommunications, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, répondant aux engagements internationaux et aux exigences de l'évolution rapide des marchés des télécommunications.

Le Maroc a commencé dans les réformes bien avant les deux pays : la Tunisie et l'Algérie, et même les réformes étaient efficaces dans le marché des télécommunications.

La réforme engagée par la Loi 24-96 visait principalement, les objectifs suivants: UIT,(2001, 10)

- «doter le secteur des télécommunications d'un cadre réglementaire efficace et transparent favorisant une concurrence loyale, au bénéfice des utilisateurs des réseaux et services des télécommunications;
- poursuivre le développement de ces réseaux et services en favorisant les initiatives, tendant à les adapter à l'évolution des technologies et au progrès scientifique;
- fournir un service public sur l'ensemble du territoire du pays et à toutes les couches de la population et ce, dans le cadre du plan de développement économique et social;
- offrir à l'économie nationale les moyens de communication basés sur des technologies en constante évolution, de façon à accroître son ouverture et son intégration dans l'économie mondiale;
- dynamiser le secteur de la poste par l'introduction de la concurrence dans le courrier accéléré international;
- favoriser la création d'emplois directement ou indirectement liés au secteur».

La Tunisie a lancé un plan de libéralisation des télécommunications depuis la fin des années 1990 et ce par la signature en 1997 d'une convention avec l'OMC sur la libéralisation du secteur des télécommunications, pour éliminer le

monopole de l'Etat sur les télécommunications qui est devenu une entrave au développement de la téléphonie fixe et mobile.

La convention prévoit une feuille de route qui inclut notamment l'attribution d'une seconde licence mobile, d'une licence pour un opérateur de transmission de données, d'une licence pour un opérateur fixe et l'ouverture du capital de l'opérateur historique.

Mais le processus de libéralisation est commencé en 2002 en Tunisie après la loi de n°2001-1 du 15 janvier 2001 promulguant le code des télécommunications. Ce processus est renforcé par des mesures juridiques et réglementaires et des institutions de régulation, Ajlane(2016,02).

L'ouverture du secteur des télécommunications crée d'un côté, un nouveau contexte pour l'opérateur historique, et nécessite de l'autre la définition de règles d'actions pour les opérateurs qui visent à s'installer sur le marché tunisien. Afin d'organiser le secteur dans ce nouveau cadre, un code des télécommunications a été promulgué en 2001. « Cette organisation comprend: Ajlane, (2016,02)

- l'installation et l'exploitation des réseaux de télécommunications ;
- la fourniture des services de base des télécommunications ;
- la fourniture des services de télécommunications ;
- la fourniture des services de la télédiffusion ;
- la gestion des ressources rares des télécommunications. » (Article 1, Code des télécommunications 2001).

L'Algérie comme les autres pays de l'étude, s'est engagée effectivement dès le début des années 2000, dans les réformes avec la libéralisation du secteur et l'instauration d'une agence de régulation des télécommunications.

La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel du secteur des télécommunications relève des défaillances de l'ancien régime institutionnel. Le monopole public est devenu inefficace et la dégradation de la qualité des prestations de l'opérateur public qui était jugé médiocre par les consommateurs en plus des exigences des accords commerciaux internationaux avec l'Europe et l'OMC, Mezouaghi (2005, 05).

L'Algérie s'était engagée à revoir le cadre législatif de sorte à séparer l'exploitation, la régulation et la politique sectorielle. En clair, cela voulait dire que le ministère de tutelle, l'Autorité de régulation (ARPT) et l'opérateur historique (Algérie Télécom) devaient jouer chacun son rôle indépendamment l'un de l'autre. Le calendrier de réforme, formalisé sur la base des dispositions réglementaires de la Loi 2000-03, comprend deux grands volets. Le premier consiste dans la libéralisation du marché par l'octroi de licences sur les segments du fixe et du mobile à partir de 2001. Le deuxième volet concerne la privatisation partielle de l'opérateur historique et de ses filiales dès le début de l'année 2006, Guasmi, Virto (2009,58).

2-2-La régulation des télécommunications :

La libéralisation des télécommunications ne peut être réalisée sans l'instauration des organes de régulation. Le Maroc et l'Algérie ont créé une autorité de régulation autonome et qui est seule responsable de la régulation du marché des télécommunications. La Tunisie a séparé les missions de régulation du marché des télécommunications entre un organe de régulation et d'autres organismes issus du ministère des technologies de l'information.

La Loi 24-96 se traduit par une réorganisation profonde du secteur des télécommunications au Maroc car elle prévoit UIT (2001,11):

Pour ce faire, une restructuration fondamentale du secteur a été mise en œuvre. Elle a consisté essentiellement en une scission de l'Office national des postes et des télécommunications (ONPT) en deux entités distinctes, l'Itissalat Al-Maghrib S.A. (Maroc Telecom) et Barid Al-Maghrib, (Postes Maroc) et la création d'une agence de réglementation autonome, l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT). De par cette législation, il incombe à présent à l'ANRT d'exécuter les politiques en matières de télécommunications, de contrôler l'application des lois et des règlements par tous les acteurs du secteur des télécommunications et d'arbitrer les conflits en la matière.

La loi de 2000 a fixé des mesures incitatives pour le développement des télécommunications en Algérie par : ARPT (2000)

- La séparation des activités de la poste et des télécommunications;
- La constitution d'une société de droit Privé **Algérie Télécom** pour l'exploitation du service public des télécommunications préalablement géré par le ministère;
- La création d'une autorité de régulation des postes et des télécommunications indépendante (ARPT) en 2000;
- L'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence selon trois régimes de services : le régime des licences, le régime des autorisations et le régime simples déclarations.

Cette loi a été modifiée et complétée au cours de temps, par différents instruments réglementaires ayant pour objet, le traitement des différentes questions découlant de l'exploitation courante.

Le code des télécommunications 2001, en Tunisie a réglementé l'ouverture du marché des télécommunications au secteur privé. Les autres innovations majeures de cette loi de 2001 sont la création d'une autorité de régulation en charge des télécommunications (l'Instance Nationale des Télécommunications INT) et de l'Agence Nationale des Fréquences (ANF) en charge de la gestion du spectre des fréquences Kamoun, (2016,07).

Les missions sont séparées entre le ministère des TIC et l'INT : Ajlane,2016.id

Le ministère des Technologies de l'information et de communication est chargée de : la politique des télécommunications, l'octroi des licences, la libéralisation et l'ouverture du marché.

L'INT quant à elle est chargée de contrôle du respect des obligations réglementaires et juridiques des opérateurs, régulation d'interconnexion et d'accès....

2-3-L'ouverture du marché des télécommunications :

Ces mesures de libéralisation sont traduites par des changements dans les marchés des télécommunications notamment sur le segment de mobile et l'Internet. Mais, les pays du Petit Maghreb ont poursuivi le sentier de réformes, pour adapter les institutions des télécommunications aux marchés.

La certification électronique, l'introduction de la troisième génération mobile en 2013 et la quatrième génération en 2014, sont des changements importants qui ont renforcé le développement des télécommunications en Algérie. Les décrets, circulaires, etc. sont mis en place continuellement, afin de traiter de ces divers détails. En raisonnant en termes économiques, la loi n° 03-2000 est considérée comme étant un cadre qui sous-tend l'activité du secteur des télécommunications.

Ces réformes ont contribué dans le développement du segment de la téléphonie mobile par la présence des opérateurs privés de la téléphonie mobile en plus de l'opérateur historique Algérie télécom et sa pénétration et l'élargissement du réseau d'Internet. D'autres projets sont à réaliser.

En Tunisie le processus de libéralisation est traduit dans le marché par :

- L'octroi d'une deuxième licence GSM mobile en mai 2002 à OrascomTelecom Tunisie/TunisianaSA ou Ooredoo Tunisie SA depuis avril 2014,
- L'octroi d'une autre licence à Orange Tunisie qui est le deuxième opérateur de mobile et de fixe en Tunisie, et le troisième opérateur ooredoo avec 40% de la clientèle.

Ainsi la Tunisie a laissé l'entrée de la troisième génération mobile, depuis 2009 pour tous les opérateurs, et la quatrième génération depuis 2016, Ajlane (2016).

Tableau N°01 : la libéralisation des télécommunications dans les pays du Petit Maghreb

Pays	Date de libéralisation	Organismes de régulation	L'ouverture du capital de l'opérateur historique
Algérie	2000	ARPT	Prévue
Tunisie	2001	Instance de régulation	2006
Maroc	1997	ANRT	2000

Source : élaboré par les auteurs à partir des rapports des organismes de régulations de pays de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc

La réforme étant lancée, le paysage des télécommunications au Maroc s'est vite transformé et les effets se sont très rapidement fait sentir à travers le pays.

Au niveau institutionnel, cette réforme s'est traduite à ce jour par: UIT (2001, 11)

- la création en 1997 de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications en tant qu'organe de réglementation et de régulation du secteur;
- la création d'Itissalat Al-Maghrib (Maroc Telecom), en tant que société anonyme à capital public;
- l'ouverture à la concurrence de certains secteurs des télécommunications: mobiles en 1999, GMPCS (Global *Mobile* Personal Communication System) en novembre 1999 et VSAT (very small aperture) en 2000;
- la libéralisation entière des services à valeur ajoutée (ouverture du marché aux fournisseurs d'accès et de services Internet);
- l'ouverture du capital de Maroc Telecom à des entreprises étrangères depuis décembre 2000.

La séparation entre le secteur des postes et télécommunication est une mesure qui a contribué au développement des télécommunications dans les trois pays. Ainsi le Maroc a procédé à l'ouverture du capital de l'opérateur historique aux partenaires étrangers depuis 2000. Cette mesure est prise en Tunisie depuis 2006 mais la privatisation de l'opérateur historique en Algérie est toujours prévue sans application.

Les changements du secteur de télécommunication sont comme cité ci-dessus dans la même période pour les pays du Petit Maghreb, mais le Maroc a procédé aux changements institutionnels du secteur avant les autres pays, depuis 1997. Ces changements se traduisent par la création des organismes de régulation : l'autorité de régulation des postes et télécommunications en Algérie, La création de l'instance nationale de régulation en Tunisie, et l'autorité nationale de régulation des télécommunications au Maroc.

3-Les dynamiques du marché des TIC dans les pays du Petit Maghreb :

La libéralisation des télécommunications a sans doute contribué dans le développement du secteur, la pénétration du mobile était l'effet pertinent dans tous les pays, les effets sur les autres segments, différent pour plusieurs raisons. On va les citer dans cet énoncé par pays.

Commençant par le réseau fixe, ce dernier connaît un recul dans les trois pays ces dernières années dû à la concurrence du réseau mobile qui donne à ces abonnés des services diversifiés avec les moindres coûts en -notant que les données sur la pénétration du réseau fixe en Algérie et la Tunisie sont mesurés par ménage tandis que les données de Maroc sont mesuré par habitants-.

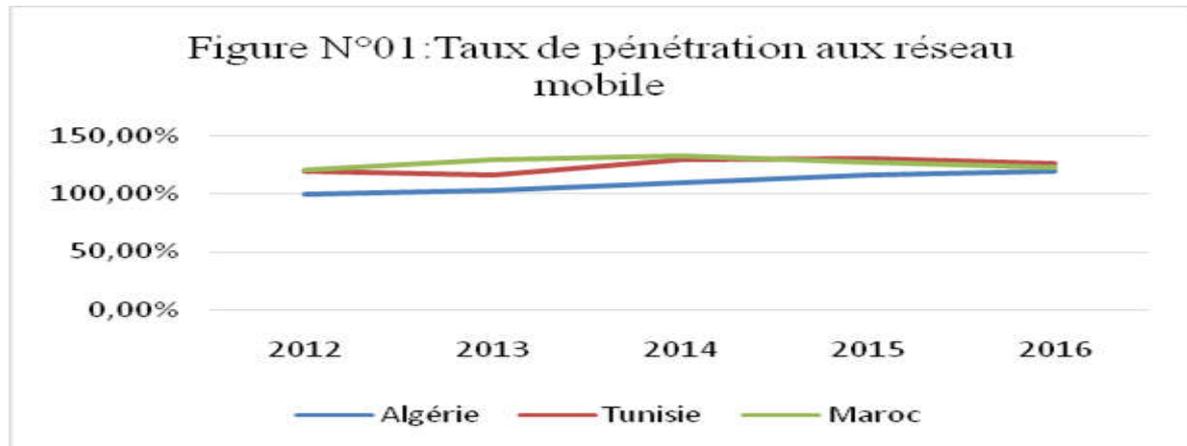
Tableau n°02 : pénétration des réseaux fixes

Pays	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie*	41.57	41.23%	40.04%	41.65%	38.26%
Tunisie*	42.3%	38.3%	34.7%	33.6%	33.9%
Maroc**	10.8%	8.9%	7.5%	6.57%	6.12%

Source :⁶ARPT, Rapport d'activité de l'autorité de régulation de l'Algérie, 2016, ANRT, Rapport d'activité 2015, Maroc, (Amraoui, 2017), INT, Rapport d'activité de la Tunisie, 2017

*par ménage,**Par habitant

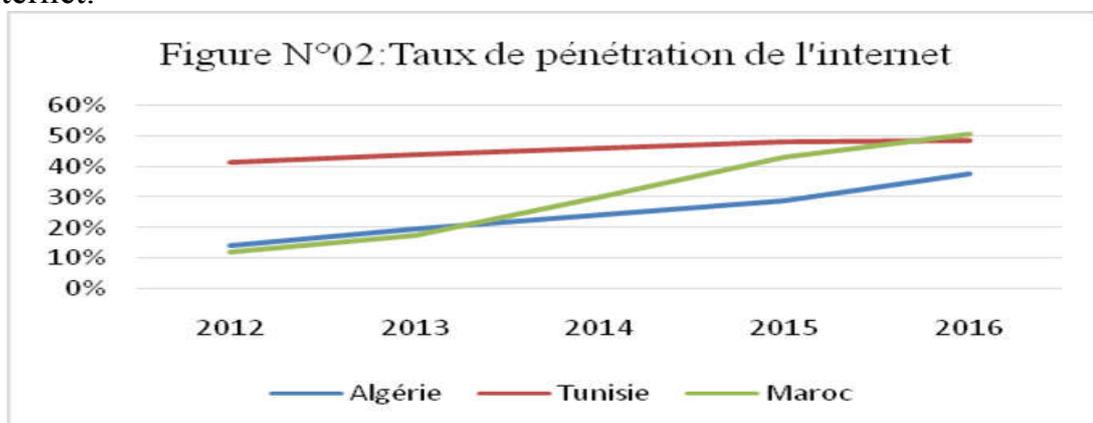
Par ailleurs les services mobile connaissent dans les trois pays, une progression notable qui a atteint plus de 100% la dernière année, et ce depuis la libéralisation du secteur établie. Mais l'Algérie reste retardée dans ce domaine par rapport aux Maroc et la Tunisie, car ces deux derniers ont entré tôt dans l'utilisation des données mobile.



Source : Rapport d'activité des organismes de régulation en 2016

La tendance de la téléphonie mobile est en baisse les dernières années en Tunisie et au Maroc, cette baisse est due de la saturation des marchés mobile, et l'identification des propriétaires des cartes Sim aux Maroc. L'Algérie reste en évolution lié à l'introduction de la troisième génération et la quatrième génération mobile.

La situation des pays de l'étude par rapport à l'internet est différente. On remarque l'avancée du Maroc par un taux de pénétration élevé 50.4% en 2016 qui a atteint selon les données du site de l'internet world statistiques 58% en 2017⁷. Les baisses des tarifs et la diversification des services Internet offerts en plus de l'entrée dans la troisième génération et la quatrième génération depuis 2008, le lancement depuis 2012 d'offres Double Play ADSL qui ont permis de relancer le marché du Fixe et de l'Internet, Amraoui, (2017) - c'est-à-dire bien avant les deux pays-, ont- contribué dans l'élargissement de l'utilisation de l'Internet.



Source : élaboré par les auteurs à partir des données des rapports d'activité des organismes de régulation

Bien que la Tunisie soit mieux classée dans l'indice mondial des télécommunications⁸ elle n'a pas atteint le taux enregistré par Le Maroc. Le pays a intégré la troisième génération en 2009, mais en raison des conflits politiques il n'a pas intégré la quatrième génération qu'en 2016. Cela ne veut pas dire que la situation est faible, les données mobile occupent une part importante dans le marché tunisien de l'Internet et elle reste mieux dotée par un taux de 48.52%.

L'Algérie a vu une évolution positive par un taux de pénétration de 42% de l'internet et en 2017, UIT (2017) mais reste mal classée par rapport aux deux pays. Ce retard est dû au monopole de l'Algérie télécom aux services de l'internet et les contraintes réglementaires et financiers devant les ISP (les fournisseurs privés de l'internet), ces derniers existent mais ne fonctionnent pas. En outre la connectivité des entreprises est très faible seulement 15% des entreprises sont connectées à l'Internet⁹. L'entrée dans la troisième génération en 2014 et l'élargissement de quatrième génération mobile aux opérateurs de mobile permettent aujourd'hui de rafraichir le marché de l'Internet, ARPT (2016). Cela a diminué les tarifs et donné plus de diversification au marché de l'Internet.

Conclusion

Les TIC ont connu une transformation remarquable après les changements institutionnels du secteur des télécommunications aux pays du Petit Maghreb. La séparation entre les postes et les télécommunications, l'instauration des organismes de régulation de télécommunications et l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence ont contribué dans l'élargissement de l'utilisation de mobile en réalisant des taux de pénétration de plus de 100% et une hausse du nombre des utilisateurs de l'Internet notamment après l'instauration de la troisième et la quatrième génération mobile.

Cependant on a remarqué des différences entre les trois pays. L'avancée de la Tunisie dans le marché des télécommunications est pertinente notamment en Internet comme le montre l'indice international des télécommunications. Cet avancement est dû selon les analyses de l'ouverture totale du marché des télécommunications au secteur privé, ce qui a garanti une concurrence loyale et la diversification des services avec les moindres coûts.

Comme le Maroc a atteint un taux de pénétration de plus de 58% en 2017 devançant La Tunisie 50% et l'Algérie 42.95%, il n'est pas plus loin de la Tunisie dans le classement mondial des télécommunications. C'est grâce à l'entrée précoce dans le processus des changements institutionnels et l'instauration de la 3G et 4G depuis 2006, l'ouverture du capital de l'opérateur historique depuis 2001 et la diversification des offres de mobile et Internet.

Malgré la réalisation des progrès ces dernières années dans le segment mobile et l'Internet, l'Algérie reste retardée par rapport aux deux autres pays de l'étude

puisque ces changements ne sont pas très efficaces car l'autorité de régulation n'a pas toute la liberté et la transparence dans l'exécution de ses missions devant les ISP. Ses décisions sont limitées pour laisser le monopole à l'opérateur historique, qui dans cette phase ne peut pas répondre aux exigences énormes du marché de l'internet demandant des services diversifiés et en rapide évolution.

Le test des hypothèses :

Les résultats de cette étude, montrent que nos deux premières hypothèses sont vrais tandis que la troisième hypothèse est fausse, ce qui se présente comme suit :

- Les pays du petit Maghreb ont entré dans les processus de libéralisation des télécommunications entre la fin des années 1990 et le début des années 2000.
- Ils ont commencé la libéralisation du secteur au capital privé et la création des organes de régulation des télécommunications. Néanmoins, Le Maroc devance les deux pays par la privatisation totale de l'opérateur historique.
- Leurs répercussions sur le secteur des TIC n'ont pas été similaires. Il existe des changements dans les marchés des TIC des pays étudiés. Mais l'Algérie reste retardée par rapport aux autres pays de l'étude. Cela est dû au rythme lent des réformes du secteur.

La grande importance des TIC aujourd'hui exige, aux pays du Petit Maghreb, la poursuite des changements du secteur des télécommunications pour atteindre les objectifs visés par les réglementations. Or il y a une différence entre ce qui est prévue et ce qui est dans la réalité. Et cela ne peut être réalisé qu'à travers le renforcement de l'indépendance des autorités de régulation et la transparence pour éviter les pratiques anticoncurrentielles. Ainsi il faut les compléter par des changements dans d'autres secteurs tels que la formation, l'industrie, le commerce et l'administration publique.

Références bibliographiques :

¹ L'acronyme TIC est l'abréviation des Technologies de l'information et de la communication

² Cité par Adouka et Zouaneb, 2017, les TIC et l'emploi en Algérie: étude empirique, revue de développement économique, Université d'El Oued, N°03 p347.

³ Cité par Kamoun et all, 2010, *Vers une politique et une réglementation des TIC fondée sur des données probantes*, Revue de Performance du Secteur Des TIC Tunisie 2009/2010, Volume 2, Document d'orientation n. 12.

⁴ NTT, le réseau domestique de l'opérateur semi-public

⁵ KDD, L'opérateur de téléphone japonais Kokusai Denshin Denwa

⁶ ARPT, 2016, observatoire des télécommunications en Algérie, mpttn.gov.dz/fr/content/indicateurs, consulté le 2/12/2017. Arnt, rapport d'activité, 2015, INT, 2017, rapport d'activité.

⁷ <http://www.internetworldstats.com> et Union internationale des télécommunication, 2017

⁸ La Tunisie est classée 99^e, suivi du Maroc, 100^e et l'Algérie 102^e.

⁹ <http://www.divona.dz/internet-entreprise-en-algerie/> consulté le 19/12/2017